

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DU CNPE BUGEY et IONISOS**

- 9 novembre 2020 – en visioconférence

NB : Cette CLI, en raison de l'impossibilité de réunir tous les membres en présentiel dans le contexte du COVID-19 s'est réunie en visioconférence. Les questions ont été posées via le *chat* de la visioconférence.

80 participants ont assisté à la visioconférence.

Véronique Baude (Présidente de la CLI) : Bonjour à toutes et tous, je vous remercie pour votre participation à cette CLI, une nouvelle fois en visioconférence. Je souhaite remercier les membres du Bureau de la CLI, qui se sont réunis pour la première fois, il y a environ 3 semaines pour préparer l'ordre du jour qui vous a été présenté. En préambule, je vous informe que le Président du Département a signé un nouvel arrêté de composition de la CLI, le 3 août dernier, non nominatif, ce qui permet aux Maires de se faire représenter en cas de besoin. Aussi, début octobre, nous avons envoyé la lettre d'information n°3, dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre 20 km.

Pour cette réunion, les excusés sont :

- Madame Luzet, Maire de Saint-Victor-de-Morestel
- Madame Pernod-Beaudon, Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Valéro, Vice-Président du Conseil Départemental du Rhône
- Madame Malbos, Agence Régionale de Santé
- Monsieur Vergne, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Calderon, Hôpital d'Ambérieu
- Monsieur Colin, Directeur Général des Services, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- Monsieur Spitzner, Commune de Vertrieu
- Madame Lozano, Commune de Châtillon-La-palud
- Madame Pommaz, Commune de Thil
- Madame Cazarian, Députée du Rhône
- Madame Motin, Députée de l'Isère (représentée par Mme Legodec, assistante parlementaire)
- Monsieur Lengagne, LPO Ain
- Monsieur Fabre, ALEC01

Avant de commencer, je vais prendre la 1ère question.

Joël Guerry (Sortir du Nucléaire Bugey) : J'ai un problème avec le compte-rendu de la dernière réunion. Madame la Présidente a dit « Monsieur Guerry nous avait fait des remarques dont nous avons tenu compte. » Cette phrase n'apparaît pas dans le compte rendu et mes remarques portaient sur le règlement intérieur et je n'ai pas de retours. J'ai demandé d'inscrire dans le règlement intérieur la possibilité de donner pouvoir en cas d'absence à un autre membre du même collège, avec une limite de un ou deux pouvoirs maximum par membre. Le règlement pourrait prévoir la création de commissions de travail permanentes ou temporaires comme le prévoit le décret du 14 mars 2019 (art. R125-61) et préciser les modalités fonctionnement. Le règlement doit aussi prévoir des modalités de désignation de représentants de la CLI pour participer aux réunions dont la présence de la CLI est prévue dans les textes législatifs et réglementaires. Le règlement ne précise pas les modalités de vote au sein du bureau. Dans la lettre d'information, serait-il possible d'accorder un espace d'expression libre pour chaque collège de la CLI ? Et puis le décret du 14 mars 2019 précise que les frais de déplacements engagés par les membres pour se rendre aux réunions de la commission peuvent être remboursés, dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnes civiles de l'Etat. Ceci n'est pas repris dans le projet de règlement, ce serait pourtant souhaitable. Il y avait une question qui portait sur le remboursement des autres frais de déplacements qui sont souvent insuffisants, surtout quand les réunions sont à Paris. Je ne peux donc pas approuver le compte-rendu puisque la phrase qui semblait dire que ces remarques étaient prises en compte ne figurent pas. Par ailleurs, il n'y a pas eu de version modifiée du règlement.

Véronique Baude : Je vous propose que l'on fasse une modification du compte-rendu et on proposera une modification du règlement à tous les membres.

Joël Guerry : Merci Madame la Présidente.

Véronique Baude : Nous souhaitons faire un point sur la situation COVID, je vais donc laisser la parole à Monsieur Pierre Boyer.

Pierre Boyer (Directeur du CNPE Bugey) – Point de situation COVID-19.
Présente le sujet à l'aide d'une présentation ci-jointe.

Il n'y a pas de questions.

Véronique Baude : S'il n'y a pas de questions, je laisse la parole de nouveau Monsieur Boyer, pour la présentation du programme industriel du CNPE Bugey

Pierre Boyer – Programme industriel du CNPE Bugey
Présentation du sujet à l'aide d'une présentation ci-jointe.

Joël Guerry : Les radiographies ont-elles été faites sur tout ou partie de l'épaisseur de la cuve?

Pierre Boyer : Je vous avoue Monsieur Guerry ne pas être un spécialiste des examens sur la cuve. Je comprends votre question, mais ne saurais y répondre car je ne suis pas métallurgiste.

Le contrôle de la cuve est fait selon un processus mis en œuvre pour l'ensemble des centrales nucléaires dans le monde et dont l'objectif est de vérifier l'absence d'évolution de l'état métallurgique de la cuve et pour garantir sa capacité à fonctionner. Il y a des échantillons de cuve qui permettent de simuler l'état métallurgique et d'accélérer le vieillissement pour anticiper l'état de la cuve. C'est un procédé prouvé mais je ne sais pas vous dire techniquement à quelle épaisseur on inspecte la cuve. On vous apportera cette réponse.

Richard Escoffier (ASN) : On ne contrôle pas 100% de la matière de la cuve, mais par exemple 100% des soudures, avec des contrôles en profondeur, pareil pour la tuyauterie primaire. Ensuite, on teste la surface de la cuve, sous le revêtement, je ne sais pas vous dire à combien de centimètres, mais ce sont ceux-là que l'on cherche et dont les défauts poseraient véritablement problème. Je propose que l'on fasse une réponse ultérieure puisque les épaisseurs dépendent notamment des cuves et des réacteurs.

Véronique Baude : Merci Monsieur Escoffier. Joël Guerry a une deuxième question : « Des fissures ont-elles été trouvées ? »

Pierre Boyer : Non, l'objectif est de vérifier que l'état métallurgique de la cuve quand elle a été forgée, est toujours le même et que de nouveaux défauts ne soient pas apparus.

Joël Guerry : Il ne semble pas normal que dans le cadre de la visite décennale, on ne remplace pas un composant comme ce réservoir qui est très corrodé et déformé. Comment garantit-on une sûreté maximale dans ce contexte ?

Pierre Boyer : On parle de l'aléa sur le réservoir du vase d'expansion. C'est un vase qui sert à l'exploitation et des contrôles réglementaires sont réalisés. On remplace justement les parties corrodées et déformées, pour du matériel neuf. Comment assure t'on la sûreté maximale dans ce contexte ? Justement, aujourd'hui, vous avez noté que les tranches 2 et 3 sont encore à l'arrêt et on ne les remettra pas en service tant qu'on n'aura pas récupéré l'intégrité de ce réservoir. Comme les tranches ne sont pas en exploitation, on est dans une sûreté maximale.

Richard Escoffier : Pour éclairer Monsieur Guerry, le fait que l'épreuve du réservoir tombe pendant la visite décennale est presque un hasard. [*suite de la réponse incompréhensible, due à la mauvaise connexion*]

Pierre Boyer : Pour compléter, le contrôle réglementaire a été fait avant janvier 2021, nous n'avons pas à faire cela au moment de la visite décennale, néanmoins, dans notre programme d'activité, comme c'est un réservoir commun à deux réacteurs, il est pertinent de faire le contrôle quand au moins un des réacteurs est arrêté. Puisque le contrôle de ce réservoir nécessite l'arrêt des deux tranches simultanément. Il s'agit d'optimisation d'activité. Pour les tranches 4 et 5, le contrôle réglementaire sera fait pendant la visite décennale de la tranche 4 et la tranche 5 sera arrêtée en parallèle.

[?] : Quel impact sur tranche 3 de la bache commune tranche 2 et 3 ?

Pierre Boyer : Le même que sur la tranche 2. La tranche 3 est arrêtée tant que l'on a pas la conviction que la bache peut remplir son office et remettre les tranches en fonctionnement.

Véronique Baude : Monsieur Boyer, je vais vous laisser poursuivre sur les événements significatifs de sûreté.

Pierre Boyer – Événements significatifs de sûreté, depuis la dernière CLI.
Présente le sujet à l'aide d'une présentation ci-joint.

Pas de questions.

Cécile Machet (Responsable environnement, CNPE Bugey, EDF) : Présentation du Programme de Surveillance de l'Environnement du CNPE Bugey
Présente le sujet à l'aide d'une présentation ci-joint.

[?] : Quel est le périmètre de surveillance environnementale ?

Cécile Machet : Au niveau des matrices, il y en a beaucoup. Au niveau périmètre géographique, les balises terrestres vont jusqu'à 10km et au niveau des stations de surveillance du Rhône, les stations de mesure en continu sont situées jusqu'à Loyettes, à 8km. Elles ont été établies suites aux REX des études initiales sur le site. Le suivi du phytoplancton, est défini par l'état de la science actuellement.

[?] : Par rapport à l'extension du périmètre, est-ce que la cartographie des mesures va-t-elle être revue ?

Cécile Machet : De quel périmètre s'agit-il ? Si c'est du périmètre de la CLI, il n'y a pas de rapport, dont il n'y aura pas de modifications du périmètre de surveillance environnementale. C'est une surveillance au quotidien et dans la durée de l'impact de nos rejets mais pas lié au périmètre de la CLI et du PPI. Le périmètre de mesure répond aujourd'hui tout à fait à ce que l'on recherche dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

Véronique Baude : Merci pour ces éclaircissements, je laisse la parole à Monsieur Herkens pour la présentation du rapport TSN.

Christoph Herkens et Gildas le Guillaume (IONISOS) – Présentation du Rapport TSN (Transparence Sûreté Nucléaire).
Présente le sujet à l'aide d'une présentation ci-joint.

[?] : Qu'est ce qui détermine la fréquence des contrôles des eaux ?

Gildas le Guillaume : La fréquence des contrôles n'est pas régie par le code général d'exploitation. Nous devons garantir la qualité des eaux mais la fréquence des contrôles.

Christoph Herkens : Nous vous répondrons, mais je pense que c'est deux fois par an.

Réponse : Concernant la fréquence des contrôles à réaliser sur les eaux de la piscine de Dagneux, la règle qui s'applique au site est celle de la prescription technique relative à ce sujet

et qui précise qu'une analyse chimique et radioactive doit être réalisée au moins tous les 6 mois.

En tant qu'exploitant nous réalisons, dans les faits une analyse tous les trois mois, nous sommes donc plus "contrôlant" que nous l'impose la prescription technique.

Véronique Baude : Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer à l'avant dernier point de la réunion. J'ai souhaité depuis plusieurs CLI que l'on fasse un point régulier sur l'actualité de la centrale. On voulait notamment faire un point sur la mise en service d'ICEDA. C'est un dossier que certains d'entre vous ont suivi depuis de nombreuses années et même participé à des visites que nous avons organisées sur le chantier de cette Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA), c'était important que l'on fasse un point. Je laisse la parole à Monsieur Boyer.

Pierre Boyer – Actualité de la centrale nucléaire du Bugey

Présente le sujet à l'aide d'une présentation ci-joint.

Philippe de Rougemont (Sortir du Nucléaire Suisse) : L'entreposage est prévu pour être temporaire. Quel sera le dépôt définitif ?

Pierre Boyer : Ce sera le projet CIGEO.

Thierry Le Courtois (EDF) : La solution CIGEO est en cours d'études par l'ANDRA aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne. Le stockage est décidé à cet endroit-là.

Joël Guerry : ICEDA a-t'il commencé à recevoir des déchets d'exploitation venant des autres sites nucléaires en fonctionnement ? Si non, à quel moment les livraisons vont commencer et la ville d'Ambérieu sera-t'elle informée puisque des changements de motrice vont être opérés sur le triage SNCF ?

Thierry Le Courtois : A date, seulement des déchets de démantèlement en provenance de Chooz ont été acheminés. Les déchets par voie ferroviaire arriveront seulement en 2021.

Elise Moreau (Journaliste Médiacité) : Combien de temps les déchets d'exploitation peuvent-ils être entreposés dans ICEDA ?

Thierry Le Courtois : A l'ouverture de CIGEO, il existe un plan d'évacuation des déchets en provenance des différents producteurs, il n'y a pas qu'EDF qui va envoyer des déchets à CIGEO. ICEDA s'inscrit dans ce plan global de tous les producteurs de déchets moyenne et haute activité. Les déchets vont être entreposés quelques dizaines d'années (jusqu'à une trentaine d'années), pour ceux qui ont été conditionnés maintenant.

Véronique Baude : Merci pour cette présentation et d'avoir fait le point sur l'actualité du CNPE. Le dernier point concerne les questions diverses. Avant cela, avez-vous des questions ?

Philippe de Rougemont : Une sonde de surveillance du débit de dose gamma ambiant a été installée (2018) sur le toit d'un bâtiment de la Ville de Genève (25 rue du Stand) par la

municipalité. Données en ligne: http://balises.criirad.org/resultats_geneve.html. Peut-on recevoir le lien direct vers une station de mesure dans les environs du Bugey ? Merci.

La présentation d'une dame il y a une vingtaine de minutes au sujet du monitoring de la surveillance de l'environnement donnait un lien générique vers toutes les balises de mesure en France. Peut-on avoir le lien direct ?

Véronique Baude : Oui, nous l'inscrivons au compte- rendu.

https://www.mesure-radioactivite.fr/#/site/Bugey_Creys

Philippe de Rougemont : J'ai un point d'information. Il s'agit d'un colloque qui aura lieu à Genève la semaine prochaine avec les services d'incendie et de secours de la ville de Genève, deux adjoints au Maire. Le sujet de la discussion sera l'état de préparation de la municipalité en cas d'accident nucléaire majeure. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre le nucléaire, mais de voir la disponibilité des comprimés d'iode, l'état de préparation des sites de la protection civile, la communication à la population, ... Ce sera en visioconférence. Vous êtes cordialement invités. C'est une collaboration entre l'association romande Sortir du nucléaire et la ville de Genève.

Daniel Iosti, (Sortir du Nucléaire Bugey): Il y a une forte opposition à Cigeo. Que se passera-t-il si le stockage était finalement abandonné ? L'entreposage deviendrait-il définitif à Bugey?

Pierre Boyer : Je ne peux pas répondre à cette question puisque c'est un projet de l'ANDRA, je ne peux pas répondre à leur place. ICEDA est la démonstration de la capacité à entreposer en attendant ce qui est prévu par la loi, à savoir CIGEO.

Thierry Le Courtois : ICEDA n'est pas autorisé à stocker des déchets, donc ne peut pas devenir un lieu de stockage de déchets, ça ne rentre pas dans son domaine d'autorisation.

Véronique Baude : J'ai trois points d'information pour vous :

- Pendant la première période de confinement, j'ai pris l'habitude de vous envoyer, toutes les trois semaines, un mail récapitulatif de l'actualité de la centrale. Si le confinement actuel est amené à se prolonger, je referai un mail d'ici une quinzaine de jours. Gardons le lien entre les membres de la CLI, je pense que c'est important.
- Je participerai prochainement à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI, qui sera en virtuel cette année, et je participerai aussi au Séminaire des Présidents de CLI.
- Comme la loi nous le demande, nous organiserons le 7 décembre prochain à 18h30, une réunion publique de la CLI, en visioconférence avec un outil participatif. Je vous invite tous à communiquer sur cette information. Nous évoquerons notamment l'environnement. Le Bureau de la CLI arrêtera bientôt l'ordre du jour.

Notre réunion touche à sa fin, je vous remercie de votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée et prenez soin de vous et de vos proches.